

<b>DEPARTEMENT</b>
Loir et cher
<b>CANTON</b>
Romorantin-Lanthenay
<b>COMMUNE</b>
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

311/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET** : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires  
Fermeture au public du Parc de Beauvais – Rue de Selles Sur Cher

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> parties ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;  
Vu le code de la route ;  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité lors de la manifestation « Défi Inter-Entreprises » organisée par l'Association ROMO D'BOITES, le vendredi 13 juin 2025, dans le parc de Beauvais, Rue de Selles sur Cher ;  
Afin de préserver la sécurité publique ;

- ARRETE -

**Article 1** : L'association ROMO D'BOITES est autorisée à organiser un défi Inter-Entreprises dans le Parc du château de Beauvais, le vendredi 13 juin 2025 de 17h00 à 19h00 ;

**Article 2** : Afin de préparer cette manifestation et pendant la durée de celle-ci, le parc de Beauvais, Rue de Selles Sur Cher, sera fermé au public, le vendredi 13 juin 2025, de 12h00 à 20h00 ;

**Article 3** : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité ;

**Article 4** : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 14 mai 2025

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **15 MAI 2025**

Date de mise en ligne sur le site internet : **19 MAI 2025**

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint,

  
Philippe SÉGUIN

